



UN AMOUR QUI DONNE VIE

CAMPAGNE NATIONALE EN FAVEUR DES SOINS
PALLIATIFS ET DES SOINS À DOMICILE:
CONTRE L'EUTHANASIE ET LE SUICIDE ASSISTÉ

Édition révisée



Organisme catholique
pour la vie et la famille



Conférence
des évêques catholiques
du Canada

L'euthanasie et le suicide assisté sont aujourd'hui devenus de graves problèmes dans notre pays

Le 5 juin 2014, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une nouvelle loi sur la fin de vie qui encourage et soutient les soins palliatifs en institution, mais qui rend aussi l'euthanasie légale en la considérant comme une forme de traitement médical appelé «aide médicale à mourir ». Cette loi entre en vigueur le 10 décembre 2015.

Huit mois plus tard, le 6 février 2015, dans sa décision dans l'affaire Carter, la Cour suprême du Canada a déclaré inconstitutionnelle l'interdiction de « l'aide médicale à mourir » (un euphémisme pour les mots euthanasie et suicide assisté).

Le plus haut tribunal du pays a donné un an au Gouvernement fédéral pour légiférer à ce sujet.

Le Code criminel du Canada, qui traite l'euthanasie comme un homicide et le suicide assisté comme une offense criminelle séparée, doit être amendé.

En jouant sur les mots et sur les sentiments, les promoteurs de l'euthanasie et du suicide assisté ont semé la confusion dans l'opinion publique au sujet de

ces pratiques mortifères. Il est ainsi devenu difficile de comprendre en quoi l'euthanasie pourrait avoir un impact négatif sur chacune et chacun de nous et sur la société canadienne dans son ensemble.

Prenons deux exemples qui illustrent bien ce qui arrive quand un pays ouvre la porte à l'euthanasie et au suicide assisté:

En Belgique, où l'euthanasie a été légalisée pour la souffrance physique et psychologique en 2002, le Dr Tom Mortier, professeur de chimie, a reçu un appel de l'hôpital, le 20 février 2012. On l'informait du décès de sa mère, Leive De Troyer, par euthanasie.

La nouvelle a évidemment bouleversé le Dr Mortier et sa famille. Sa mère avait été en bonne santé physique, mais elle souffrait de dépression chronique à la suite de la rupture d'une relation de longue date. Sans que le Dr Mortier en soit avisé, elle avait demandé l'euthanasie pour des raisons psychologiques. Avec l'accord d'un psychiatre, on l'avait mise à mort.

« Comment peut-on euthanasier des personnes en bonne santé physique sans même entrer en contact avec leur famille? » se demande encore le Dr Mortier.

En 2014, la Belgique a autorisé l'euthanasie pour les enfants.

En Oregon, où le suicide assisté a été légalisé en 1998, le Dr Charles Bentz suivait depuis plusieurs années un patient qui avait sombré dans la dépression en apprenant qu'il souffrait d'un cancer. Le Dr Bentz l'orienta vers un oncologue pour qu'il reçoive les traitements appropriés.

Le spécialiste appela bientôt le Dr Bentz pour lui demander d'être le second médecin à signer le formulaire de suicide assisté de son patient. Consterné, le Dr Bentz refusa en disant : *« Mon patient n'est pas admissible au suicide assisté. Il est déprimé. »*

Qu'est-ce que l'euthanasie?

L'euthanasie est une action ou une omission délibérée qui cause directement la mort d'une personne au moment où elle a le plus besoin d'aide. L'injection d'un poison mortel est la méthode la plus usuelle pour euthanasier quelqu'un.

Qu'est-ce que le suicide assisté?

C'est l'action de mettre fin à sa propre vie avec les conseils, l'encouragement ou l'aide d'une autre personne – généralement un médecin qui prescrit une substance létale à la personne qui veut s'enlever la vie.

Que sont les soins palliatifs?

Axés sur le bien-être global de la personne et de ses proches et fondés sur une approche interdisciplinaire, ce sont les soins en institution qui assurent un accompagnement de qualité et adapté aux besoins de chaque personne en fin de vie. Leur but est de soulager les souffrances en aidant la personne à conserver la meilleure qualité de vie possible. Ils n'ont pas pour but de hâter ou de retarder la mort.

Bien que la loi de l'Orégon protège en théorie les personnes déprimées contre le suicide assisté, le Dr Bentz, qui était le médecin traitant, n'a pu protéger son patient. Le spécialiste a simplement trouvé un autre médecin pour cosigner le formulaire de suicide assisté. Quinze jours plus tard, le patient était mort.

Le Code criminel du Canada interdit aussi à quiconque d'aider ou d'encourager délibérément une personne à se suicider ou de lui conseiller de le faire. La loi est conçue pour protéger les gens au moment où ils se trouvent le plus vulnérables.

La légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté n'est pas sécuritaire; elle entraîne la mort de nombreuses personnes qui ne requièrent en fait que de bons soins, comme des soins palliatifs ou des soins à domicile.

Comment les croyants et les personnes de bonne volonté devraient-ils réagir face à la menace de l'euthanasie et du suicide assisté?

Dans la parabole du Bon Samaritain, Jésus répond à la question : que dois-je faire pour mon prochain?

« Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho, et il tomba sur des bandits; ceux-ci, après l'avoir dépouillé et roué de coups, s'en allèrent, le laissant à moitié mort.

« Survint un homme qui l'aperçut et passa de l'autre côté, puis un autre, qui passa aussi de l'autre côté. Mais un Samaritain, qui était en route, arriva près de lui; il le vit et fut saisi de compassion. Il s'approcha, et pansa ses blessures en y versant de l'huile et du vin; puis il le chargea sur sa propre monture, le conduisit dans une auberge et prit soin de lui. »

La solution à presque toutes les demandes de mort, ce sont des soins – soit les soins palliatifs en institution, soit les soins personnalisés en résidence.

La solution à toute souffrance, c'est un amour qui donne vie.



- La personne en détresse a besoin de bons soins médicaux, psychologiques, sociaux et spirituels.
- La personne qui craint de devenir un fardeau pour les autres a besoin d'être rassurée et de savoir qu'elle n'est pas un poids.
- La personne qui craint la douleur a besoin d'être rassurée et de s'entendre dire qu'il est possible d'obtenir de bons soins médicaux, y compris une gestion efficace de sa douleur et de ses symptômes.
- La personne seule a besoin de savoir que des gens se soucient d'elle et qu'elle ne sera pas abandonnée à elle-même.

Toutes ces personnes que Dieu met sur notre route sont notre prochain. Elles ont besoin de notre soutien. Elles ont besoin d'un **amour qui donne vie**.

Il faut prendre soin des gens, en particulier des plus vulnérables. Or, prendre soin des gens, ce n'est jamais les tuer.

Les chrétiennes et les chrétiens s'opposent à la menace de l'euthanasie et du suicide assisté parce qu'ils sont convaincus qu'on ne tue pas les gens par compassion. Ils savent que la vraie compassion consiste essentiellement à partager la souffrance de l'autre.



C'est une réaction humaine normale que de craindre la souffrance. Bien des gens sont favorables à l'euthanasie parce qu'ils ont peur de souffrir. Il faut évidemment tout faire en notre pouvoir pour contrôler la souffrance et soulager la douleur : voilà ce qu'assurent les soins palliatifs.

Prendre soin des gens et répondre à leurs besoins constitue un appel universel. La mission du disciple du Christ est une question de don de soi, par amour.

Quand des croyantes et des croyants prennent soin des autres et sont à leurs côtés dans des moments d'épreuve, ils communient à leurs souffrances physiques, psychologiques et spirituelles. Ce faisant, ils les aident à trouver un sens à leurs souffrances. Les plus vulnérables sont alors confirmés dans leur dignité humaine intrinsèque. Il nous faut donc réagir en prenant soin des personnes souffrantes, et non en hâtant leur mort.

Une société dont les citoyens prennent soin efficacement les uns des autres ne subira pas de pressions politiques et sociales pour légaliser l'euthanasie et le suicide assisté. Face aux débats actuels concernant le respect de la vie, il serait sans doute bon que chacune et chacun d'entre nous s'interroge sur sa disponibilité à prendre soin de ses frères et sœurs dans le besoin.

Nous pouvons toutes et tous contribuer à bâtir une Culture de la Vie en prenant soin des autres quand ils sont dans le besoin et en promouvant ou en appuyant des mesures de soutien de la vie comme de bons soins palliatifs ou des soins à domicile, tout en dénonçant l'euthanasie et le suicide assisté, symptômes d'une culture de la mort.

Soyons les artisanes et les artisans d'un AMOUR QUI DONNE VIE.

**« Amen, je vous le dis, ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères et sœurs, c'est à moi que vous l'avez fait. »
(Matthieu 25,40)**